

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber: Société de communication de l'habitat social
Band: 14 (1941)
Heft: 7-8

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Tous les membres des sociétés suivantes reçoivent

h a b i t a t i o n

Union suisse pour l'amélioration du logement, rue de Bourg, 28, Lausanne
Section romande de la Fédération des architectes suisses (F. A. S.)
Société coopérative d'habitation de Lausanne, St-Laurent, 20, Lausanne (S. C. H.)
Société coopérative d'habitation de Genève, Cité-Vieuxseux, Genève (S. C. H.)
Société genevoise pour l'amélioration du logement, Cour St-Pierre, 5, Genève
Association des employés architectes et techniciens du bâtiment, Genève (A. D. E. A.)
Société des dessinateurs et techniciens du canton de Vaud, Lausanne (S. D. T.)

administration

Case postale Chauderon, Lausanne

ré d a c t i o n

A. Hoehel, téléphone 2 82 73
78, rue de Lausanne, à Genève

é d i t i o n

Section romande de l'Union suisse
pour l'amélioration du logement
28, rue de Bourg, à Lausanne

Commission de rédaction :

LAUSANNE : Fr. Gilliard, arch. ; Dr Veillard, secrétaire du Cartel romand H. S. ;
Virieux, arch. cantonal. GENÈVE : Edm. Fatio, arch. ; A. Guyonnet, arch. ; Dr A.
Montandon. NEUCHÂTEL : F. Decker, arch. FRIBOURG : A. Genoud, arch.

Abonnement :

Suisse : Fr. 4.— par an. Etranger : Fr. 6.40 • Prix du numéro : Fr. 0.40.
Les fascicules séparés sont en vente à l'administration, à l'Agence des journaux
et dans les kiosques à journaux • Versement au compte de chèques II 6622

S. T. S. SERVICE TECHNIQUE SUISSE DE PLACEMENT ZURICH, TIEFENHÖFE, 11 - TÉL. 3 54 26

Liste des emplois vacants

- 750 Plusieurs **techniciens**, respectivement **dessinateurs en bâtiment**, dont un technicien bon calculateur en béton armé. Tous disposant d'une assez longue pratique de bureau et de chantier. Entrée au plus tôt. Importante entreprise de construction et bureau d'architecte de Posen (Gouvernement général) Allemagne. Connaissance de la langue indispensable.
- 774 Quelques **architectes et techniciens en bâtiment** diplômés d'une école technique supérieure ou d'un technicum, demandés pour l'élaboration de problèmes de construction intéressants. Bureau d'architecte de Gleiwitz (Allemagne). Connaissance de la langue allemande.
- 784 **Technicien en bâtiment** expérimenté, habile dessinateur, pour travail de bureau et assistance aux travaux de chantier. Entrée immédiate. Engagement de deux à trois mois. Bureau d'architecte de Zurich.
- 794 Jeune **technicien en bâtiment** pour travail de bureau. Entrée au plus tôt. Engagement d'environ trois mois. Bureau d'architecte de Zurich.
- 808 Jeune **technicien ou dessinateur en bâtiment**, ayant si possible des connaissances en constructions en bois, pour travail de bureau. Entrée immédiate. Engagement de longue durée. Zurich.
- 860 **Architecte diplômé ou technicien en bâtiment diplômé** ayant de la pratique cherché pour d'assez grands problèmes de construction. Travail de bureau surtout. Entrée à convenir. Bureau d'architecte à Innsbruck (ancienne Autriche), Allemagne. Connaissances de la langue allemande.
- 868 Jeune **technicien ou dessinateur en bâtiment**, habile dessinateur, pour la durée de quelques mois. Bureau d'architecte de Zurich.
- 876 Jeune **dessinateur en bâtiment**, expérimenté, pour travail de construction. Entrée immédiate, pour environ deux mois. Bureau d'architecte de Suisse orientale.
- 890 Jeune **technicien en bâtiment**, très habile dessinateur, pour projets et plans d'exécution. Entrée au plus tôt. Bureau d'architecte de Munich. Connaissance de la langue allemande nécessaire.
- 912 Jeune **technicien en bâtiment**, éventuellement **dessinateur en bâtiment**, pour plans de détail et d'exécution. Habile dessinateur au trait net. Entrée immédiate. Engagement de plus longue durée. Bureau d'architecte de Zurich.
- 922 Jeune **technicien en bâtiment** disposant de quelque pratique en projets et conduite de travaux, pour petites constructions industrielles. Entrée au plus tôt. Engagement de longue durée. Entreprise industrielle de Suisse orientale.
- 936 Jeune **dessinateur en bâtiment**, qualifié, pour travaux d'ordre militaire. Engagement à base civile. Entrée immédiate.
- 938 Jeune **dessinateur en bâtiment** pour travaux d'ordre militaire. Entrée immédiate.
- 944 **Technicien en bâtiment**, ayant si possible de la pratique en charpenterie et menuiserie et des connaissances en calcul et dans la tenue des livres. Entrée au plus tôt. Entreprise de construction et fabrique de chalets en Suisse orientale.
- 960 **Technicien ou dessinateur en bâtiment**, provisoirement, pour la durée d'environ un mois. Bureau d'architecte de Zurich.
- 964 **Technicien en bâtiment**, capable, en qualité de conducteur de travaux pour baraquements. Engagement provisoire d'un à deux mois. Entrée immédiate. Suisse centrale.

976 **Technicien en bâtiment** qualifié, habile dessinateur, pour activité de bureau. Entrée à convenir. Engagement de plus longue durée pour candidat répondant à l'attente. Bureau d'architecte de Suisse orientale.

Sont pourvus, les numéros :

de 1940 : 802.
de 1941 : 420, 430, 432, 450, 478, 486, 506, 516, 518, 522, 524, 526, 634.

U. S. A. L. SECTION ROMANDE DE L'UNION SUISSE POUR L'AMÉLIORATION DU LOGEMENT

Président : Frédéric Gilliard, architecte, 28, r. de Bourg, Lausanne.
Vice-présid. : Arthur Freymond.
Secrétaire : J. Balmas, 32, chemin des Fleurettes, Lausanne.
Trésorier : F. Ribl, 26, chemin du Mont-Tendre, Lausanne.
Autres membres du comité : R. Chapallaz, A. Hoehel, M. Weiss,
M. Jatou, C. Burklin, A. Jaquet, M. Lateltin.

Assemblée générale de la Section romande de l'U. S. A. L. du 28 juin 1941, au Café-Restaurant du Théâtre à Lausanne

Rapport du président.

Les circonstances qui, l'an passé, nous faisaient dire que notre section vivait dans l'attente, n'ont guère changé. L'activité, dans le domaine de la construction, s'est ralentie encore, tout au moins pour ce qui est de l'habitation. Il en sera ainsi en Suisse romande, aussi longtemps qu'une juste proportion n'aura pas été rétablie, dans nos principales villes, entre le nombre des logements mis sur le marché et les véritables besoins de la population. Il en est du logement comme de tout autre article de la production industrielle, sa valeur dépend, en définitive, de la demande. Il semble que, logiquement, les loyers auraient dû baisser dans une plus forte proportion que cela n'a été le cas jusqu'à maintenant. D'autre part, le prix de revient de la construction, et par conséquent des logements, n'a cessé d'augmenter. Comment expliquer cette situation paradoxale ?

On constate que, partout où l'on construit de nouveaux logements, pourvus naturellement de tout le confort, ceux-ci se louent assez facilement. Il ne s'agit pas d'un afflux de population, mais simplement du déplacement d'un certain nombre de ménages qui occupaient jusqu'alors d'autres logements moins modernes.

Notez que le loyer des logements « derniers neufs », si je puis dire, est souvent des plus modérés et ne correspond pas au rendement normal du capital engagé dans la construction. On sait que le taux de capitalisation des loyers va en augmentant, en proportion de l'âge des constructions et de l'entretien qu'elles exigent. Par conséquent, les proprié-

taires d'immeubles neufs sont avantagés de ce fait. Mais un autre facteur entre encore en ligne de compte. L'incertitude des temps fait que les valeurs immobilières sont recherchées. Les bailleurs de fonds se montrent plus exigeants sur les sécurités offertes à leur placement que sur l'intérêt qu'ils en peuvent tirer. Ils achètent donc volontiers des immeubles locatifs neufs ou récemment rénovés et les exploitent à petit rendement, déifiant la concurrence des propriétaires qui sont obligés de faire face aux charges normales qui pèsent sur leurs immeubles. Plus ceux-ci sont anciens et exigent d'entretien, plus la situation devient difficile.

Une fois de plus, **il faut constater que l'on se joue depuis trop longtemps des lois économiques qui règlent l'offre et la demande dans l'industrie du logement.** Tôt ou tard, un rétablissement devra se faire. La tâche des pouvoirs publics est de le préparer.

Nous avons déjà insisté dans notre dernier rapport sur la nécessité urgente qu'il y aurait de lutter contre la dévalorisation qui résulte de la construction d'immeubles ultra-modernes due à une spéculation étroitement intéressée et aveugle, et de travailler à la revalorisation des anciens immeubles sur lesquels repose un capital devenu presque inrentable, et qui risque de n'être plus qu'un capital mort.

Il ne semble pas que les gouvernements cantonaux (dont dépend l'octroi des subventions fédérales) aient entendu l'appel que nous leur avons adressé, conformément au vœu exprimé par notre section lors de la dernière assemblée générale. **Le subventionnement des travaux de réparations et de modernisation des anciens immeubles est donc toujours à l'ordre du jour.**

Nos sociétés coopératives d'habitation devraient être les premières à en bénéficier. Par les rapports annuels qui nous sont parvenus, nous nous rendons compte de l'effort que doivent soutenir les sociétés coopératives d'habitation de Genève et de Lausanne. Cependant, elles réussissent, par une sage économie, à surmonter les difficultés de l'heure présente.

Il faut constater, hélas, que la tâche des dirigeants de ces sociétés n'est pas toujours facilitée par les membres dont les exigences sont identiques — si ce n'est plus grandes encore — à celles des locataires de n'importe quelle société immobilière.

Faudra-t-il qu'une nouvelle crise du logement se produise pour que réapparaisse cet esprit coopératif dont ont été animés, il y a une vingtaine d'années, les fondateurs de nos sociétés coopératives d'habitation ?

Le Comité central de l'U. S. A. L. s'est préoccupé d'établir un programme d'activité pour l'avenir, programme qui a été discuté au cours de deux séances et lors de la dernière assemblée générale à Bienne. Nous aurons l'occasion d'examiner encore cet objet au cours de la séance.

Le Comité central s'est occupé en outre des affaires courantes de la société et s'est préoccupé des difficultés auxquelles sont aux prises actuellement les sociétés coopératives d'habitation. Parmi celles-ci, les plus pressantes ont été la question du **renchérissement de la vie** qui pèse sur le **budget des locataires**, des questions relatives au **chauffage** et celle de la construction d'**abris anti-aériens**.

Par suite du ralentissement de la construction, notre fonds de roulement n'a pas été mis souvent à contribution au cours du dernier exercice.

Le Comité de la section a appuyé les démarches faites auprès de la Direction générale des finances pour obtenir

une réduction du taux d'intérêt des prêts en deuxième rang consentis par la Confédération aux sociétés coopératives d'habitation en 1919. Malheureusement, le résultat de ces démarches a été négatif. Les sociétés qui se trouvent dans une situation financière difficile pourront s'adresser individuellement à ladite direction, en fournissant leur bilan à l'appui.

Nous avons eu le très grand regret d'enregistrer la démission de notre secrétaire M. Maurice Veillard, qui était en fonction depuis l'année 1932. M. Veillard a été appelé à une haute fonction judiciaire qui lui interdit toute activité accessoire. Nous lui adressons nos bien sincères félicitations en même temps que l'expression de notre reconnaissance pour tous les services qu'il a rendus, avec un inlassable dévouement, à notre section. Nous espérons que M. Veillard voudra bien continuer à s'intéresser à notre activité, car, certainement, il aura souvent l'occasion de remarquer l'action qu'a pu avoir le logement sur le sort des enfants qu'il sera appelé à juger.

Notre revue « L'Habitation » a continué à paraître toujours sous une forme élégante autant qu'attrayante et instructive. Notre rédacteur, M. Hœchel, d'entente avec le comité, s'est adjoint un collaborateur en la personne de M. J.-P. Vouga, architecte à Lausanne. Nous sommes certains que celui-ci sera un excellent collaborateur pour M. Hœchel.

Des membres de la Société coopérative d'habitation ayant estimé que l'« Habitation », dans sa forme actuelle, ne faisait pas une place suffisante aux sujets intéressant les membres des coopératives d'habitation, le Comité de la coopérative s'est vu dans l'obligation de réduire le montant de sa subvention accordée à notre journal.

Le rapport est approuvé ainsi que les comptes, avec remerciements au caissier et aux vérificateurs. (Voir ci-dessous.)

Rapport du caissier sur l'exercice 1940.

Monsieur le président et Messieurs,

La période trouble que nous vivons actuellement trouve également sa répercussion dans la vie de notre section. Certains membres ne croient plus à l'utilité de notre activité, se désintéressent et se retirent. D'année en année, notre effectif se rétrécit. La mort sévit dans nos rangs ; elle nous a enlevé M. Couvreur, ancien syndic de Vevey, et M. Georges Mercier, architecte, de Lausanne. Notre organisation compte aujourd'hui encore 46 membres, soit 28 membres individuels et 18 membres collectifs.

Passons aux comptes.

Nous avons encaissé 555 fr. pour cotisations, 1800 fr. pour contributions à notre revue « L'Habitation » et un versement de 378 fr. de la part de la Société des dessinateurs et des techniciens du canton de Vaud et cela en vertu d'une entente intervenue entre les deux organisations d'employés d'architectes et techniciens de Vaud et de Genève d'une part et notre section d'autre part. Nous sommes encore en pourparlers avec l'Association des employés architectes et techniciens du bâtiment de Genève, celle-ci n'ayant pas encore versé sa part. Pour intérêts de nos dépôts, nous enregistrons 113 fr. 55. Nous avons donc un total de recettes de 2846 fr. 55.

Comme dépenses, figurent dans nos comptes 117 fr. 56 pour frais d'administration, 250 fr. versement de cotisations à la Caisse centrale, et 1650 fr. notre part à l'impression de onze numéros de la revue « L'Habitation ». Le total des dépenses est donc de 2017 fr. 56, ce qui nous laisse un boni de 832 fr. 99.

Voilà, ce qui concerne les comptes de profits et pertes :

COMPTE DE PROFITS ET PERTES POUR L'ANNÉE 1940

Doit		Avoir	
Frais d'administration	Fr. 117.56	Intérêts	Fr. 113.55
Excédent de recettes	» 832.99	Cotisations	» 305.—
		Habitation	» 532.—
	<u>Fr. 950.55</u>		<u>Fr. 950.55</u>

BILAN FIN D'EXERCICE 1940

Actif		Passif	
Chèques postaux	Fr. 2,804.32	Caisse	Fr. 53.37
Banque Cantonale	» 2,905.55	Caisse centrale	» 46,000.—
Imprimerie Populaire	» 1,323.90	Capital	» 6,980.41
Sections diverses	» 46,000.—		
	<u>Fr. 53,033.78</u>		<u>Fr. 53,033.78</u>

Opération statutaire. — La démission de M. le Dr Veillard, secrétaire de la Section romande de l'U. S. A. L. depuis 1932, est acceptée. De vifs remerciements lui sont adressés pour toute l'activité qu'il a déployée pendant ces années. Des vœux lui sont adressés par le président à l'occasion de sa nomination de président de la Chambre pénale des mineurs.

L'assemblée nomme M. Jean Balmas, le futur secrétaire général du Cartel H. S. M., en remplacement de M. Veillard. M. Balmas assumera la charge de secrétaire du Comité de l'U. S. A. L.

Programme du Comité central. — L'assemblée passe en revue les différents points de ce programme d'activité.

La question du renchérissement de la vie, la question du chauffage et celle des abris antiaériens retiennent l'attention de l'assemblée.

Taux de l'intérêt des prêts hypothécaires. — La hausse du taux de l'intérêt rend la situation difficile. Les loyers n'ayant pas augmenté, le contrôle de la Confédération devrait s'exercer aussi dans ce domaine. (M. Meuwly.) La meilleure solution serait de se rendre indépendant du marché des capitaux en ayant son propre organe de financement, afin d'éviter les fluctuations du taux. (M. Jaquet.)

Clause du besoin. — M. Weiss, appuyé par M. Hœchel, demande que le comité étudie le plus vite possible et transmette au Comité central les questions suivantes :

- a) Législation par la Confédération sur le taux d'intérêt afin de stabiliser le taux de l'intérêt hypothécaire en matière de construction.
- b) Interdiction par arrêté fédéral de bâtir chaque fois que le besoin n'est pas reconnu, cela afin d'équilibrer à nouveau le marché de l'habitation.

Le comité prend acte de ces deux vœux, les étudiera et les transmettra au Comité central.

L'« Habitation ». — L'assemblée salue M. Vouga et lui exprime ses remerciements pour la rédaction de l'« Habitation ». M. Vouga sera, à l'avenir, adjoint à M. Hœchel dans cet effort.

Assemblée générale de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, les 7 et 8 juin à Bienne

La séance, présidée par M. K. Straub, de Zurich, président central, et à laquelle assistaient 260 participants, au nombre desquels M. le professeur M. Nangold de Bâle et M. Frédéric Gilliard de Lausanne, a été fort animée. Nous reproduisons ci-après le nouveau **programme d'action** de la société, dont la discussion fut l'objet le plus important de la séance et qui fut présenté par M. Kellermüller, architecte à Zurich, après que M. Weber eut parlé des « Tâches actuelles et futures des coopératives d'habitation et de construction ». Divers vœux furent émis et le programme d'action fut vivement approuvé par l'assemblée. Quant au reste, nous renvoyons nos lecteurs au procès-verbal très complet paru dans le numéro 6 de « Das Wohnen ».

Programme d'action

établi par le Comité central de l'Union suisse pour l'amélioration du logement.

1. La construction de maisons d'habitation est un des principaux domaines de l'activité économique ; le prix du loyer tient, dans le budget d'un ménage, la deuxième place. La construction de nouveaux logements ne peut donc être livrée au hasard, mais exige au contraire des directions saines. Il est proposé en conséquence ce qui suit :

a) La construction de logements doit être encouragée par des mesures administratives partout où la demande d'appartements est supérieure à l'offre ou en danger de le devenir. Un encouragement spécial doit être accordé à la construction non spéculative ou coopérative, faisant appel à l'effort individuel.

La production illimitée de logements est une prodigalité économiquement impardonnable aussi longtemps qu'il existe encore un nombre suffisant de logements anciens convenables. Cette question amène à connaître également le nombre des appartements libres dans les banlieues et dans les communes

DIZERENS & DUPUIS

FABRIQUE DE CLOTURES

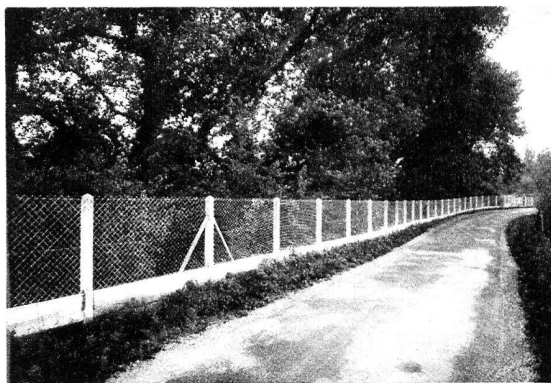
Tivoli, 12 - Tél. 2 53 95
LAUSANNE

GRILLAGES MÉTALLIQUES

pour Clôtures
Tennis - Chenils
Poulaillers

CHABAURYS

mélèze et châtaignier



Pour vos

travaux d'étanchement



Le produit suisse le plus réputé

environnantes et à examiner le problème des moyens de transport. Mais, d'autre part, la diminution du nombre des appartements comporte des inconvénients et des dangers de tous ordres. D'où la nécessité de réclamer impérieusement un programme clairement tracé et un encouragement en faveur de la construction d'habitations.

b) La construction de logements doit être subordonnée au développement rationnel des villes et des villages.

C'est ainsi que pour chaque artère ou pour chaque quartier formant un tout en soi, des prescriptions doivent régler la tenue esthétique générale des bâtiments et permettre d'en assurer le respect lors de l'exécution. Aucune standardisation n'est envisagée ni d'ailleurs souhaitée. Nos vieilles villes et nos villages nous tracent, à cet égard, clairement le chemin. Mais il ne doit plus être admis qu'on construise ici et là, sans règles de hauteur et sans plan pré-établi.

c) Pour autant que la construction de logements réponde aux principes énoncés ci-dessus, elle doit être soutenue par les communes, par les cantons et par la Confédération. Il peut s'agir d'aide accordée pour l'achat du terrain, de l'avance de prêts amortissables, de la prise d'hypothèques par les bourgeoisies ou de subventions. Celles-ci ne doivent cependant être accordées que pour des travaux d'intérêt général ou dont l'exécution est rendue urgente du fait de la crise. A côté de cela, il faut accorder un intérêt plus grand aux problèmes de législation du bâtiment, à ceux de la protection de la famille et à la construction de quartiers de maisons modestes (création d'habitations économiques saines pour familles nombreuses ou peu fortunées, de jardins ouvriers, de places de jeux, de salles de récréation, etc.).

Des crédits réguliers, mis en circulation à des conditions convenables, sont tout aussi intéressants pour la collectivité que des subsides. En principe, un large système d'amortissement doit être créé pour permettre à temps la modernisation ou la suppression éventuelle des constructions anciennes. Si une aide est accordée, d'une manière ou d'une autre, par les pouvoirs publics, constructeurs et propriétaires seront tenus, en revanche, de se conformer à certaines prescriptions d'intérêt général tant lors de la construction que lors de transformations. Toutes les questions d'hygiène et de politiques sociales doivent être appréciées sur de nouvelles bases.

d) Les caisses de prêts hypothécaires doivent se tenir constamment en contact entre elles et avec les autorités, de manière à éviter les mauvais placements, aussi bien dans la construction privée que dans celle qui est lancée par la publicité.

Le système actuel, où l'on voit des crédits hypothécaires venus d'ailleurs aggraver encore l'excédent de logements dans certaines régions est intenable et doit être combattu par des moyens appropriés.

2. A côté des constructions nouvelles, l'assainissement des vieux quartiers doit être poussé, au sens de l'alinéa 1 c ci-dessus.

Les raisons du peu d'empressement mis jusqu'ici à entreprendre sur une grande échelle l'assainissement des vieux quartiers sont essentiellement financières et juridiques. Par de tels assainissements, nous n'entendons pas seulement la démolition des vieux quartiers et leur reconstruction, mais aussi, partout où c'est le cas, la libération des cours intérieures qui, durant ces cent cinquante dernières années, ont été littéralement obstruées. Ainsi les constructions marginales retrouveront le soleil et l'air et il sera plus facile de les rénover et de les restaurer.

Les moyens financiers pour de telles opérations pourraient provenir en partie des bénéfices que réaliseraient les compagnies d'assurance contre l'incendie en frappant d'une surprime les immeubles ainsi revalorisés.

3. En ce qui concerne la production des matériaux de construction, on doit être rendu attentif au fait que seuls les matériaux qui ont fait leurs preuves ou dont l'emploi a été recommandé par un contrôle du « Laboratoire fédéral d'essai des matériaux » pourront être employés.

C'est particulièrement la « maison économique » qui doit éviter de servir de champ d'expériences pour l'un ou l'autre des innombrables matériaux de remplacement. Pour elle, précisément, le meilleur est tout indiqué. Des réparations prématurées sont une véritable prodigalité.

4. Pour les délais de construction, de même que pour les règlements de la police du feu et de la police des constructions, une base autant que possible uniforme et établie sur des données techniques devrait être introduite. Elle ferait une différence nette entre la construction massive et la construction de bois. Toute dérogation à ces prescriptions devrait être par avance exclue.

D'une manière générale, la course de vitesse si couramment pratiquée dans la construction est préjudiciable. Elle se fait non seulement aux dépens de l'entrepreneur sérieux, mais encore aux dépens de la solidité de l'œuvre, c'est-à-dire en définitive aux dépens du propriétaire. Les inconvénients qui en résultent sont, presque sans exception, bien supérieurs à la prétendue économie d'intérêts intercalaires. Il en est de même pour les autres prescriptions énoncées ci-dessus.

5. Les mesures à prendre doivent faire l'objet d'un examen immédiat pour parer à toute crise immobilière. Pour autant qu'elles manquent encore, les nombreuses données statistiques nécessaires pour juger de la situation du marché du logement doivent être réunies dès maintenant.

La crise des logements de 1918 ne doit pas se répéter. Economiquement, financièrement et politiquement, elle eut des suites très graves. Un vaste programme de construction d'habitations doit donc être établi sur la base du marché actuel. Il doit être périodiquement remis à jour, de telle sorte que la construction massive de nouvelles habitations puisse être entreprise immédiatement au moment et à l'endroit voulus et selon les besoins véritables.

F. A. S. SECTION ROMANDE DE LA FÉDÉRATION DES ARCHITECTES SUISSES

SECTION ROMANDE :

Président : H.-G. Lesemann, rue Pierre-Fatio, 14, Genève.
Vice-président : Edmond Fatio, Tertasse, 5, Genève.
Secrétaire-trésorier : F. Quéant, rue Saint-Laurent, 2, Genève.

GRUPE DE GENÈVE :

Le Groupe genevois de la F. A. S. a procédé dans sa dernière séance à l'élection de son comité qui est composé comme suit :

Président : Henry Minner, 96, rue du Rhône.
Vice-président : Arnold Hoehel, 78, rue de Lausanne.
Secrétaire : Marcel Bonnard, 77, route de Malagnou.
Trésorier : Louis Vincent, 14, rue Pierre-Fatio.

S. A. L. SOCIÉTÉ POUR L'AMÉLIORATION DU LOGEMENT — GENÈVE

Président : M. Roger Huelin, directeur, 54 bis, rue Malagnou.
Secrétaire : Emile-Albert Favre, architecte, 5, Cour St-Pierre.
Trésorier : Roger Rehfous, 32 bis, rue de Lyon.
Autres membres du comité : Dr Betchov, A. Hoehel, Ed. Wiedmer, Dr H. Christiani, Edm. Fatio, Guillaume Fatio, A. Guyonet, Meyer-Cayla, D. Montandon, O. Oltramare, F. Quéant, F. Reverdin, Mlle Rivier, R. Schwartz, Dr Zoppino.

Adresser la correspondance au président ou au secrétaire.

Compte de chèques postaux 11556. Les membres de la société reçoivent l'abonnement gratuit à la revue « Habitation ».

S. D. T. SOCIÉTÉ DES DESSINATEURS ET DES TECHNICIENS DU CANTON DE VAUD, LAUSANNE

Fondée en 1919 — Compte de chèques postaux 11 3209

Toute correspondance est à adresser au président, M. Pierre Duplan, 15, rue Marterey, Lausanne.

OFFICE DE PLACEMENT :

M. Ernest Richard, arch., 6, avenue du 24-Janvier, Lausanne.

Nous prions nos membres de bien vouloir communiquer tout de suite au titulaire les emplois vacants qui viendraient à leur connaissance.

D'autre part, nous rappelons à tous ceux qui se trouvent momentanément sans travail ou qui désireraient trouver une situation meilleure, que notre office est à leur disposition.

Un certain nombre de membres n'ont pas encore retourné le « curriculum vitae » qui leur a été envoyé. Ils sont instamment priés de le remplir et de l'envoyer au plus vite au président.

A.D.E.A. ASSOCIATION DES EMPLOYÉS ARCHITECTES ET TECHNICIENS DU BATIMENT — GENÈVE

Fondée en 1919 - Adresser la correspondance au président - Chèques postaux 14624

Local :	Brasserie de la Cigogne, 17, place Longemalle.		
Président :	M. René Lachenal, 25, av. du Devin-du-Village	Tél. bureau	Tél. partic. 4 50 37 —
Vice-président :	M. Henri Berthoud, 1, rue du Pré-Naville	—	4 06 60
Secrétaire :	M. Pierre Du Bochet, Petit-Port, Vésénaz	—	—
Vice-secrétaire :	M. Edouard Gollion, 110b, rue de Carouge	—	—
Trésorier	M. William Buttex,		
Offres d'empl. :	87, rue de Lausanne	2 67 77	—
Organisation	M. André Tomiloff, professionn. :	—	—
Bulletin	M. Paul Amez, spect. popul. :	4 82 00	—

S. C. H. SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'HABITATION GENÈVE

Président : M. Charles Burklin, 3, rue du Mont-de-Sion, Genève.
Membres du Comité de direction : MM. Alex Aubert, Albert Bonnet, J. Délémont, Ch. Gautier, William Grandjean, Alb. Pasche.

Secrétaire général : P. Schumacher.

Adresser la correspondance au bureau de la société : Cité Vieusseux, Genève.

S. C. H. SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'HABITATION LAUSANNE

Président : M. Ernest Jaton, avenue des Cerisiers, 21 a, Pully.
Secrétaire : M. Marius Weiss, chemin de Fontenay, 14.
Caissier : M. Emile Bovey, chemin Ch.-Gide, 4, Montolivet.
Vice-présid. : M. Marcel Cosendai, chemin de Meillerie, 5.
Adjoint : M. Fritz Hugi, chemin de Fontenay, 14.
Suppléant : M. Auguste Küffer, avenue de Cour, 54.
Siège social : Saint-Laurent, 20. Gérant : M. Albert Monnier.

Allemagne

Entretien des logements dans des habitations ouvrières.

— Les exploitations minières Stinnes et Welheim (Gladbeck) ont introduit un procédé modèle pour encourager le soin du logement dans les deux mille habitations ouvrières occupées par leurs équipes. Pour les locataires de logements bien entretenus, le loyer se réduit d'un montant qui varie entre le quart et le total du loyer mensuel. Lors du contrôle de la fin décembre 1940, seuls 3 % des locataires n'ont pas pu être primés.

(Numéros 2-3 des « Informations de la Fédération internationale de l'Habitation et de l'Urbanisme ».)

Belgique

La ferme modèle. — Au cours d'une récente conférence de presse, M. Pierre-Louis Flouquet, chef du Service d'information du Commissariat général à la restauration du pays, a insisté tout spécialement sur la nécessité d'adapter la construction rurale au site environnant. Il a qualifié d'essentiels les points de vue suivants : bonne orientation des bâtiments, aménagement rationnel des locaux tant d'habitation que d'exploitation, harmonie entre les bâtiments principaux et les annexes et, en fait d'agrémentation, autant de végétation que possible. Environ 350 établissements agricoles ont été détruits par faits de guerre, en Belgique. Il est nécessaire que les agriculteurs et fermiers sinistrés soient mis en demeure de présenter aux services compétents des Commissariats provinciaux à la restauration leurs avant-projets de reconstruction ; car, si la restauration est mal faite, les intéressés s'exposent à ne pas obtenir le remboursement de leurs frais. Par contre, on envisage la possibilité d'augmenter les avances si les plans de reconstruction apportent de profondes améliorations

aux établissements agricoles sinistrés. Le conférencier a fait ressortir la nécessité d'observer toutes les règles de l'hygiène. Il est de toute première importance que les fermes soient pourvues d'une eau pure et abondante. Le rôle de l'électricité en tant qu'auxiliaire du paysan mérite la plus grande attention. (Numéros 2-3 des « Informations de la Fédération internationale de l'Habitation et de l'Urbanisme ».)

« Kugler Revue »

Nous venons de recevoir et de lire avec le plus vif intérêt le dernier numéro de la « Kugler Revue », le bel organe de la grande firme genevoise, qui nous offre, cette fois, une saine leçon d'optimisme dans son éditorial, de pertinentes études sur la décalcification de l'eau et sur la corrosion des tuyaux, une adroite comparaison entre les anciennes et nouvelles méthodes de construction, un fidèle compte rendu de la conférence donnée à Genève par l'architecte finlandais, Alvar Aalto, une copieuse revue de presse, évoquant en particulier les villas édifiées au Dolder par l'architecte zurichois, Alf. Roth, ainsi que les créations de l'architecture moderne au Japon, tout cela sans oublier un savoureux coin de l'humour.

En bref, ce numéro est copieusement illustré, élégamment présenté et du plus grand intérêt.

MM. les architectes qui ne recevraient pas la « Kugler Revue » peuvent la réclamer en écrivant de la part de l'« Habitation » à la Maison Kugler S. A., la Jonction, Genève.

WILLIAM DÉPIERRAZ

Concessionnaire de la ville de Lausanne - Service général d'eau chaude en tous genres - INSTALLATIONS SANITAIRES

LAUSANNE - Rue de Bourg, 27 - Ruelle de Bourg, 9 et 11
Téléphones : Ateliers-Bureaux 2 87 28 - Appartement 2 50 06

Les vrais spécialistes

HUBER & BARBEY

CARRELAGES
REVÊTEMENTS
POSE PAR SPÉCIALISTES

LAUSANNE

Gare du Flon — Av. J.-J.-Mercier, 9



Fabrication de stores à rouleaux
et jalousies en bois

Bottiglieri & fils

Rue des Mouettes, 9 - Acacias - GENÈVE - Tél. 4 60 36

V^{ve} Henri Henny & Fils

6, rue Ph.-Plantamour GENÈVE Tél. 2 37 89

Installations sanitaires
Ferblanterie - Plomberie - Eau - Gaz